



Droit au retour : d'Émissions É HRW aprÉ's la suspension dÉ'un rapport sur le É« seul É» sujet tabou

## Description

Par lÉ'Agence Média Palestine, 5 fÉ'vrier 2026

Deux employÉ's de lÉ'organisation Human Rights Watch (HRW) ont dÉ'missionnÉ' alors quÉ'ils constituaient É eux deux lÉ'ensemble de lÉ'É'quipe du bureau IsraÉ'l-Palestine de lÉ'ONG. Le directeur de recherches et avocat des droits de lÉ'Homme Omar Shakir et son assistante de recherche Milena Ansari ont pris cette dÉ'cision aprÉ's que le nouveau directeur gÉ'nÉ'ral de HRW, Philippe Bolopion, a dÉ'cidÉ' de É« retirer un rapport finalisÉ' sur le droit au retour des rÉ'fugiÉ's palestiniens É la veille de sa publication et dÉ'en bloquer la diffusion pendant des semaines É», explique Omar Shakir sur X, prÉ'cisant quÉ'il travaillait pour lÉ'organisation depuis plus de dix ans.

Le rapport des deux experts qui devait Étre publiÉ' le 4 dÉ'cembre 2025 accusait IsraÉ'l de commettre des É« crimes contre lÉ'humanitÉ É» en niant notamment le droit au retour des rÉ'fugiÉ's-palestiniens. Le dÉ'part des deux employÉ's a provoquÉ' une vive É'motion au sein de lÉ'organisation, selon le journaliste Alex Kane de [Jewish Currents](#). Un membre du personnel de HRW a ainsi tÉ'moignÉ' sa dÉ'sapprobation en qualifiant la dÉ'cision de la nouvelle direction de É« sans principes et [de] lÉ'É'che É».

Dans leurs lettres de dÉ'mission, les deux intÉ'ressÉ's estiment que le retrait du rapport avant sa publication contrevient aux procÉ'dures dÉ'approbation habituelles de HRW et dÉ'montre que lÉ'organisation fait primer la crainte de reprÉ'sailles politiques É son engagement envers le droit international. É« JÉ'ai perdu confiance dans lÉ'intÉ'gritÉ' de notre travail et dans notre engagement É produire des rapports rigoureux sur les faits et lÉ'application du droit É», a Écrit M. Shakir dans sa lettre de dÉ'mission.

Dans leur rapport de 33 pages, Milena Ansari et Omar Shakir É« font un lien entre les expulsions de 1948 lors de la crÉ'ation de lÉ'É'tat dÉ'IsraÉ'l et la situation actuelle É Gaza et dans les camps de rÉ'fugiÉ's en Cisjordanie occupÉ'e É», rapporte [RFI](#).

Dans un communiqué, la direction de HRW a estimé que le rapport soulevait des questions complexes et importantes mais *« au cours de notre processus d'examen, nous avons conclu que certains aspects de la recherche et les fondements factuels de nos conclusions juridiques devaient être renforcés afin de répondre aux exigences élevées de Human Rights Watch »*. Avant de préciser que *« la publication du rapport était suspendue dans l'attente d'analyses et de recherches complémentaires »* et que le processus était *« en cours »*.

## **« Ne pas donner l'impression que HRW rejette l'État d'Israël »**

Le document du rapport avait pourtant, selon les démissionnaires, suivi officiellement toutes les étapes du processus d'examen interne de Human Rights Watch. Omar Shakir espérait qu'un tel rapport *« ouvrirait la voie à la justice pour les réfugiés palestiniens »*. Dans un entretien accordé à *Jewish Currents*, il dit craindre maintenant que HRW ne remanie le rapport final, offrant ainsi *« la possibilité de le saboter ou de le déformer à différentes étapes »*. Il a ajouté que malgré le net *« changement de discours concernant le traitement des Palestiniens par Israël »*, avec une large adhésion aux concepts d'apartheid, de génocide et de nettoyage ethnique, le droit au retour qui, selon les partisans d'Israël, sonnerait le glas de l'État juif en le privant d'une majorité juive demeure un sujet tabou. *« Le seul sujet sur lequel persiste une réticence à appliquer le droit et les faits de manière rigoureuse, même à HRW, c'est le sort des réfugiés et leur droit de retourner dans les foyers qu'ils ont été contraints de fuir »*, assure M. Shakir.

Contacté par RFI, HRW insiste sur le fait que le désaccord n'a rien à voir avec le droit au retour. *« Là-dessus, il n'y a aucun doute »*, assure le porte-parole de l'organisation qui a effectivement publié de nombreuses reprises des rapports sur cette question. Il ajoute que les processus d'examen interne de HRW *« sont rigoureux et conçus pour garantir l'intégrité de [leurs] conclusions »*. En d'autres termes, il ne s'agirait pas du fond mais de la forme.

Or durant le processus du rapport en question, il y eut bien des réticences exprimées sur le fond, à savoir la manière de défendre le droit au retour des réfugiés palestiniens. Ainsi, dans un courriel du 21 octobre que *Jewish Currents* a consulté, Bruno Stagno Ugarte, responsable du plaidoyer à HRW, s'est dit préoccupé par la portée du rapport, qui, selon lui, impliquait toutes les Palestiniennes de la diaspora. Il a alors suggéré qu'un rapport sur les centres de déplacements forcés de population à Gaza et en Cisjordanie aurait peut-être un meilleur impact, précisant craindre que les conclusions ne soient mal interprétées par beaucoup, notamment par les détracteurs de HRW, comme un appel à l'arabisation démographique du judaïsme de l'État d'Israël. Tom Porteous, directeur de programme par intérim de HRW à ce moment-là, a également exprimé des inquiétudes quant aux conséquences pour la réputation de l'organisation. Dans un courrier à Omar Shakir, il estime que le rapport de ce dernier était bien argumenté, mais que *« la question est de savoir comment nous allons utiliser cet argument dans notre plaidoyer sans que cela ne donne l'impression que HRW rejette l'État d'Israël et sans que cela ne nuise à notre crédibilité en tant qu'observateur neutre et impartial des événements »*.

Milena Ansari apporte quant à elle une analyse additionnelle sur le retrait du rapport qui pourrait être, selon elle, dû au fait qu'il établissait un lien entre la politique israélienne de refus de retour des

Palestinien·es, en vigueur depuis des d·cennies, et un crime passible de poursuites devant la Cour p·nale internationale (CPI), une premi·re pour HRW. · une ·poque o· le pr·sident Donald Trump cherche · affaiblir la CPI en lui imposant des sanctions, elle ·met l·?hypoth·se que cela pourrait susciter de vives r·ctions · l·?encontre de Human Rights Watch.

En r·ponse au retrait du rapport de Shakir et Ansari, plus de 200 employ·es de Human Rights Watch (sur environ 500 employ·es en tout) ont sign· une lettre de protestation, adress·e · la direction le 1er d·cembre, rapporte *Jewish Currents*. Retarder la publication du rapport, ·crivent les employ·es, pourrait · « donner l·?impression que le processus d·?examen de HRW est susceptible d·?ing·rence indue, pouvant remettre en cause des d·cisions prises, saper la confiance dans sa mission et son int·grit·, cr·er un pr·c·dent selon lequel des travaux peuvent ·tre mis de c·t· sans transparence et faire craindre que d·?autres travaux ne soient ·touff·s ».

**date cr·e**  
2026/02/05